

L'accord de l'adjectif et du participe passé selon la méthode Valiquette

Anne McLaughlin

Number 88, Winter 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44571ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

McLaughlin, A. (1993). L'accord de l'adjectif et du participe passé selon la méthode Valiquette. *Québec français*, (88), 54–56.

L'ACCORD DE L'ADJECTIF ET DU PARTICIPE PASSÉ SELON LA MÉTHODE VALIQUETTE

L'enseignement grammatical à l'heure des choix¹, de Josée Valiquette, propose, au chapitre 4, une approche du problème de l'accord de l'adjectif et du participe passé qui remplace les concepts d'épithète, d'attribut et de complément direct par une définition « fonctionnelle » de l'adjectif et du participe passé, et reformule les règles d'accord à partir de la place des mots plutôt que de leur fonction. Nous montrons dans cet article que cette approche demande de s'astreindre à des raisonnements bien plus alambiqués que ceux que préconise la grammaire, de réajuster ces raisonnements à chaque nouvelle structure linguistique et de mémoriser comme exceptions tous les cas concrets où ces raisonnements achoppent.

Une définition fautive de l'adjectif

Voyons d'abord la définition de l'adjectif proposée (p. 110), qui est censée s'appliquer aussi au participe passé :

- 1* Un adjectif est un mot qui, au singulier, se dit bien seul après *il est/elle est*;
- 2* qui finit par -e au féminin;
- 3* qui répond à la question *comment ?*...
- 4* ... ou, à défaut, à la question *quoi ?*

Chaque mot de cette définition est important puisque, en principe, tout mot qui ne correspond pas à son libellé exact n'est pas un adjectif et est donc invariable. Par exemple, le singulier *il est/elle est* est y expressément formulé pour que les numéraux cardinaux soient exclus des adjectifs et donc ne s'accordent pas : *ils sont quatre, mille...* est possible, mais nous permet également d'exclure ensuite

dans *ils sont ensuite revenus* (*ensuite* ne se dit pas bien seul après *il est/elle est*).

Le principal problème de cette définition est qu'elle est fautive. D'une part, elle s'applique à des mots qui ne sont pas des adjectifs. Par exemple :

- 1- Les noms qui peuvent être employés sans déterminant dans la fonction d'attribut du sujet : *Elle est grand-mère, infirmière, avocate*, etc.
- 2- Les adverbes qui ont un adjectif homophone : *Ils marchent vite* (*il/elle est vite*). *Ces coffres pèsent lourd* (*il est lourd/elle est lourde*).
- 3- Les participes présents : *Les malfaiteurs exigeant une rançon...* (*il est exigeant/elle est exigeante*).

D'autre part, cette définition exclut de véritables adjectifs (en plus de nombreux participes passés, sur lesquels nous reviendrons). Par exemple :

- 1- Les adjectifs numéraux ordinaux (dans *il est deuxième, deuxième* ne peut répondre ni à la question *comment ?* ni à la question *quoi ?*).
- 2- Les adjectifs qui ne peuvent s'employer sans complément (ils ne peuvent être employés seuls après *il est/elle est*) *dénué, désireux, enclin, natif*, etc.
- 3- Les adjectifs s'employant difficilement comme attributs : *équestre, municipal, solaire*, etc. (Il s'agit des adjectifs qui équivalent à un complément du nom. Par exemple, *la lumière solaire* signifie « la lumière du soleil ». On ne peut pas dire **La lumière est solaire*).²

Comme cette définition fautive implique qu'on devrait accorder certains mots invariables et ne pas accorder de véritables adjectifs³, elle doit être complétée par des listes d'exceptions, dont voici quelques-unes.

Les adjectifs ayant plusieurs sens

La définition d'adjectif nous amène à conclure que, dans la phrase *Nos voisins crient fort*, *fort* est un adjectif. Pour trouver à quoi cet « adjectif » se rapporte, on pose la question *Qui est-ce qui est fort ?* Si on répond *nos voisins*, on change le sens de la phrase. Cette modification de sens est censée, selon Mme Valiquette (p. 174), informer l'élève que *fort* n'a pas la valeur d'adjectif et donc ne s'accorde pas.

Or, dans la phrase *Seuls tes parents viendront pas*, on modifie aussi le sens si, à la question *Qui est-ce qui est seul ?* on répond *tes parents*. L'élève doit ici faire la réflexion suivante : « le mot *seul* est un mot capricieux qui s'accorde toujours avec un nom ou un pronom, quel qu'en soit le sens » (ibid.). Il faudra donc apprendre par cœur la liste des adjectifs qui, « exceptionnellement », s'accordent même s'ils changent de sens en passant de la fonction d'épithète à celle d'attribut. De tels adjectifs ne sont pourtant pas rares. Par exemple, le mot *gauche* signifie « situé du côté du cœur » en tant qu'épithète, mais « qui est de travers » ou « maladroit » en tant qu'attribut. On change donc forcément le sens du mot *gauche* dans la phrase *Ils se servent de leur main gauche* en posant la question *Qu'est-ce qui est gauche ?*

Inversement certains adverbes peuvent avoir le même sens qu'un adjectif

homophone. On ne trahit pas le sens de la phrase *Ces livres coûtent cher si*, à la question *Qu'est-ce qui est cher?* on répond *ces livres*. L'élève devra donc apprendre par cœur une autre liste d'exceptions : celle des « adjectifs » qui parfois s'accordent, parfois ne s'accordent pas, sans que ces comportements différents soient liés à un changement de sens.

Le sort des adjectifs et des participes passés exclus de la définition d'adjectif

L'élève soumis à la méthode Valiquette aura d'ailleurs bien d'autres occasions d'aiguiser sa mémoire, notamment en ce qui concerne les adjectifs et les participes passés exclus de la définition d'adjectif.

Le critère 1 de la définition (le mot doit pouvoir se dire seul après *il/elle est*) exclut beaucoup de participes passés. En effet, certains ne peuvent s'employer seuls : ceux des verbes copules qui ne peuvent s'employer sans attribut (**il est devenu*), ceux qui ne peuvent s'employer sans complément (**il est allé*), et ceux de certains verbes pronominaux (**il est succédé*, **il est enfui*). D'autres ne peuvent s'employer avec *être* parce qu'ils ne peuvent être mis au passif (**il est comporté*, **il est proliféré*).

Dans le cas des verbes transitifs indirects ou intransitifs, cette exclusion sert Mme Valiquette. En effet, selon sa méthode, le participe est invariable dans *elle leur a nuï*, *ils se sont succédé*, parce que ce n'est pas un adjectif, en vertu du critère 1 : on ne peut pas dire **il est nuï*, **il est succédé*. Dans les cas où l'exclusion du participe présente un inconvénient parce qu'il est variable, Mme Valiquette adopte deux stratégies : modifier sa définition, ou tout simplement taire la chose.

La première stratégie s'applique à tous les verbes non pronominaux conjugués avec *être*, lesquels doivent bien entendu

s'accorder. Cependant, certains ne satisfont pas au critère 1 parce qu'ils ne peuvent s'employer seuls après *être* : **il est allé*, **il est devenu*. On apprend p. 117 que de tels participes n'ont pas besoin de satisfaire au critère 1 pour être déclarés adjectifs, parce qu'ils expriment le *quoi* au lieu du *comment*. Quant à la stratégie du silence, elle s'applique aux verbes transitifs directs qui ne peuvent être mis au passif (**il est comporté*) et aussi à tous les adjectifs exclus de la définition par le critère 1 (**il est dénué*, **il est solaire*, etc.).

Les élèves devront donc apprendre par cœur, parmi les mots qui ne satisfont pas au critère 1, lesquels doivent déclencher l'une ou l'autre des réactions suivantes : conclure que ce mot n'est pas un adjectif et le laisser invariable (*nuï*, *succédé*), modifier la définition de l'adjectif (*allé*, *devenu*), ou encore décider que le mot est un adjectif même s'il ne correspond pas à la définition de l'adjectif (*comporté*, *dénué*, *solaire*).

Des règles s'appuyant sur des raisonnements douteux

En plus d'exiger des élèves d'être doués d'une mémoire prodigieuse, Mme Valiquette leur demande de se soumettre à des raisonnements contre-intuitifs et grammaticalement erronés.

Les principales règles d'accord qu'elle propose peuvent se résumer à ceci : l'adjectif s'accorde quand il est placé après le nom ou le pronom auquel il se rapporte, et ne s'accorde pas quand il est placé avant. Comme elles ne font pas appel aux notions de complément direct, d'épithète et d'attribut, ces règles sont en apparence bien simples.

Elles ne le sont qu'en apparence, comme le démontre leur application aux exemples suivants : *S'étant bien amusés*, *mes amis se sont laissé convaincre*. Selon Mme Valiquette, *amusés* s'accorde parce qu'il

est placé **après** (*sic*) le nom ou le pronom auquel il se rapporte, et *laissé* est invariable parce qu'il est placé **avant** (*sic*) le nom ou le pronom auquel il se rapporte.

Voici à quels raisonnements on doit se plier pour arriver à ces conclusions. Dans *S'étant bien amusés*, *mes amis...*, qui est-ce qui est amusé? Il faut répondre : c'est à la fois *s'* et *mes amis*. On est censé en conclure qu'il faut accorder *amusés*, parce qu'il est placé **après** le premier mot de la réponse, c'est-à-dire *s'*. En ce qui concerne le second participe, à la question *Qui est-ce qui est laissé?* Mme Valiquette nous demande de répondre : [Quelqu'un en train de] *convaincre mes amis*, et d'en conclure que *laissé* est invariable parce qu'il est placé **avant** le premier mot de la réponse qui est exprimé dans la phrase, c'est-à-dire *convaincre*.

Ne soulignons qu'un seul des défauts de ces raisonnements : pour considérer *laissé* comme relevant de la règle selon laquelle l'adjectif est invariable lorsqu'il est placé **avant le nom auquel il se rapporte**, on doit analyser *convaincre* comme un nom auquel *laissé* se rapporterait!

Non seulement ces raisonnements reposent-ils sur une analyse erronée, mais ils conduisent au mauvais résultat dans des phrases comme *C'est par Marie que mes amis se sont laissé convaincre*. En s'inspirant des exemples précédents, à la question *Qui est-ce qui est laissé?* on répond : *Marie convaincre mes amis*. Puisque *laissé* est placé après le premier mot de la réponse, c'est-à-dire *Marie*, on devrait, selon la méthode Valiquette, l'accorder. Or, ce participe doit être invariable. Mme Valiquette ayant omis de discuter de tels exemples, j'avoue n'avoir aucune idée de quelle nouvelles incongruité grammaticale il faudrait enrichir sa méthode pour que celle-ci réussisse à produire le bon résultat.

En conclusion

On peut certainement faire grief à certaines approches traditionnelles de la grammaire de faire appel à la mémoire plutôt qu'à l'intelligence, de présenter les notions grammaticales d'une façon incohérente ou inutilement compliquée, de demander à l'élève de se soumettre à des raisonnements abscons. La méthode Valiquette, loin d'échapper à ces reproches, les mérite plus que la pire des traditions scolaires.

Pourtant, dans beaucoup de cas simples, la méthode Valiquette « marche ». C'est peut-être là, paradoxalement, son plus grand danger. En effet, il est possible que, en ce qui concerne les structures linguistiques censément maîtrisées à la fin du primaire, les performances des élèves soumis à cette méthode soient assez satisfaisantes. Ces résultats apparemment heureux inciteront d'autres enseignantes à tenter l'aventure, multipliant ainsi le nombre d'élèves irrémédiablement convaincus que la grammaire est un mystère qu'on doit croire, mais qu'on ne peut pas comprendre.

*Département de linguistique
U.Q.A.M.

1. VALIQUETTE, Josée. *L'enseignement grammatical à l'heure des choix*, Montréal, Centre éducatif et culturel Inc., 1990, 244 p.

2. L'astérisque indique que ce qui suit est agrammatical.

3. Cette fausse définition a bien d'autres conséquences. Une définition de l'adjectif ne peut pas être évaluée uniquement à son aptitude à distinguer les mots variables des mots invariables. Le fait que les noms comme *grand-mère* satisfont à la définition de Mme Valiquette ne pose peut-être pas de problème en ce qui concerne l'accord, mais il en pose en ce qui concerne l'emploi des adverbes. On peut dire *elle est très gentille*, parce que *gentille* est un adjectif, mais on ne peut pas dire **elle est très grand-mère*, parce que *grand-mère* est un nom. Dans le cadre de la méthode Valiquette, les mots comme *grand-mère* sont des adjectifs en ce qui concerne l'accord, mais des noms en ce qui concerne l'emploi des adverbes.

Les catégories grammaticales doivent être fondées sur des comportements syntaxiques, et non, comme semble le croire Mme Valiquette, sur des critères *ad hoc* susceptibles de varier au gré des règles qu'on veut leur appliquer. Pour se sortir de l'impasse créée par le fait que sa définition exclut les adjectifs numériques ordinaux, Mme Valiquette décrète tout bonnement (p. 112) que ces adjectifs sont des déterminants, créant ainsi une nouvelle catégorie grammaticale pour le moins contestable : les adjectifs qu'elle n'a pas réussi à intégrer à sa définition d'adjectif. L'adjectif numéral ordinal ne partage pas les propriétés syntaxiques des déterminants. Par exemple, il ne suffit pas à actualiser le nom; il doit être accompagné, justement, d'un... déterminant : *voici le/ce/mon (etc.) deuxième argument*, et non **voici deuxième argument*.